



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 2'860'000 pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin
Préavis municipal n°2019/05

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Fabrice Guillod, Matthieu Tombez et Julien Schwab (Jacques Loup étant excusé), s'est réunie le 11 juin 2019 pour l'examen du préavis municipal concernant la remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin.

En préambule, la Commission souligne que le préavis et ses annexes expliquent de manière claire le contexte du projet ainsi que les travaux de revitalisation qui seront menés.

La Commission a analysé le devis présenté à l'annexe 4. Elle observe que le montant estimé pour les travaux de revitalisation se monte à CHF 2'200'000 (y compris 9% pour les imprévus), auquel s'ajoute une marge d'incertitude supplémentaire de 10%, soit au final un coût de CHF 2'420'000. Avec une marge totale d'environ 20%, la Commission relève que le crédit demandé devrait être suffisant pour couvrir ces travaux.

La Commission a constaté que le montant indiqué pour les travaux de revitalisation (CHF 2'510'000, page 3 du préavis) est supérieur de CHF 90'000 au devis (CHF 2'420'000). Dès lors, elle a demandé des éclaircissements à ce sujet au Municipal en charge du dossier, M. Blaise Gaillet. M. Gaillet a indiqué que les deux montants ont été calculés et transmis par les bureaux mandatés mais sans pouvoir donner une réponse précise quant à la nature de cet écart. Par conséquent, la Commission ne peut pas prendre position sur cette différence tout en soulignant que l'impact financier (CHF 4'500) reste limité pour la Commune étant donné le taux de subvention de 95% pour ces travaux.

Il est en effet à relever que la Commune ne prendra à sa charge qu'environ 10% des coûts totaux (CHF 276'000), les travaux de revitalisation et le bétonnage du chemin étant très largement subventionnés par la Confédération et le canton de Vaud (95% pour le ruisseau, respectivement 57% pour le chemin). A ce sujet, M. Gaillet a confirmé à la Commission que les coûts déjà engagés les années précédentes dans ce projet sont également subventionnés.

Le mode de financement, par l'intermédiaire de la trésorerie courante, ainsi que l'amortissement par le fonds de réserve « Investissements futurs » sont adaptés pour ce projet.

La Commission constate pour finir que le préavis municipal ne fait mention d'aucun coût concernant le remaniement parcellaire prévu suite à cette remise à ciel ouvert du ruisseau. Elle en conclut que des coûts supplémentaires sont encore à prévoir en lien avec les travaux

du syndicat AF des Chenevières de Chabrey. Pour une transparence totale, la Commission invite la Municipalité à fournir des informations à ce sujet au Conseil communal lors de la séance plénière du 25 juin 2019.

Au vu des subventions obtenues, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité d'effectuer les travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau de Champmartin ;
- de lui accorder un crédit de CHF 2'860'000 à cet effet ;
- de financer cet investissement par les subventions cantonales et fédérales à hauteur de CHF 2'584'000 et le solde de CHF 276'000 par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par prélèvement au fonds de réserve 9282.00.

La Commission des finances

Salavaux, le 18 juin 2019

Yves Amiet

Fabrice Guillod

Matthieu Tombez

Julien Schwab